
HELSINKI - Assemblée générale EURALO At-Large (1e partie)

Mardi 28 juin 2016 – 08h00 à 09h00 EEST

ICANN56 | Helsinki, Finlande

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je vais demander au personnel de dire si nous sommes prêts à commencer.

Bonjour à tous. Bienvenus à Helsinki. Bienvenus à tous et bienvenus virtuellement à toutes les personnes qui nous suivent à distance en utilisant Adobe Connect. Je m'appelle Olivier Crepin-Leblond, je suis président de l'organisation EURALO. Nous commençons donc notre Assemblée Générale d'EURALO, notre réunion annuelle qui va nous permettre de considérer un petit peu notre rapport annuel ainsi que d'autres points. Nous avons Jean-Jacques Sahel qui viendra avec nous, il est vice-président de l'engagement pour l'Europe. Nous aurons également des membres de son équipe. Nous aurons Michael Yakushev qui viendra nous voir, qui lui s'occupe plutôt de l'Europe de l'Ouest dans la région. Nous aurons également Alan Greenberg, qui est donc président de l'ALAC et Rinalia Abdul Rahim qui a été sélectionnée comme membre du conseil pour l'ALAC et qui nous rejoindra sous peu.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Mais, pour commencer, nous allons suivre les procédures. Nous allons donc faire l'appel pour savoir qui est avec nous, y compris les personnes qui sont à distance. Nous avons reçu un certain nombre de procurations également. Nous les avons enregistrées et nous les avons affichées et d'ailleurs, lorsque nous ferons l'appel, nous vous demanderons de mentionner si vous avez une procuration pour quelqu'un. Nous allons donc faire la liste de tout ceci.

Wolf, est-ce qu'il me manque quelque chose ? J'oublie quelque chose ? Wolf est à côté de moi, vous savez qu'il était l'ancien président d'EURALO. Il connaît mieux les procédures que je ne les connais moi-même. Donc n'hésitez pas si je me plante, à me le dire. Continuez. D'accord, je continue.

Alors, commençons maintenant par l'appel. D'ailleurs nous allons faire un tour de table. Pour commencer, je vais demander aux uns et aux autres de se présenter, de dire quelle structure At-Large ils représentent et, s'ils ne représentent pas une structure At-Large, dites qui vous êtes, quelle est l'organisation dont vous faites partie ou si vous êtes juste là pour vous amuser, je ne sais pas. Très bien, il n'y a pas de soucis, on peut s'amuser aussi. Alors, nous allons commencer de mon côté droit comme ça Sebastien, de l'autre côté de la salle, aura le temps de se préparer. Donc on va commencer par Narine. Alors on

commence par vous pour l'appel. Allez-y Narine. Votre nom, petite présentation et l'organisation que vous représentez.

NARINE KHACHATRYAN : Bonjour à tous, je m'appelle Narine, je viens d'Arménie. Je représente une structure At-Large mais, au sein de l'EURALO, je participe de manière individuelle, en mon propre nom. Je travaille dans le domaine de la sécurité et de l'éducation dans l'Internet. Merci beaucoup.

THOMAS MACKENZIE : Bonjour, Thomas Mackenzie, ITEMS International à Paris et je suis présent dans le cadre de l'équipe qui s'occupe de la révision indépendante de la communauté At-Large.

BASTIAN HOEFLING : Bonjour à tous, je m'appelle Bastian Hoefling et je suis là au nom de chapitre de l'Internet Society allemande dont je suis membre, c'est un grand chapitre. Et je travaille également pour l'Amsterdam Internet Exchange.

MIRJANA TASIC : Bonjour, je m'appelle Mirjana Tasic, je viens de Serbie. Nous avons une association qui a pour but de s'occuper des

utilisateurs de l'Internet et je suis présente au nom de cette association.

YRJÖ LÄNSIPURO : Je viens d'ISOC Finlande et donc je vous accueille dans mon pays, bien sûr.

SANDRA HOFERICHER : Sandra Hofericher. Je suis là pour représenter mon ALS mais je suis là également pour l'EuroDIG et je suis membre de l'ALAC également.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Il nous manque quelqu'un là, entre vous deux.

GISELLA GRUBER : Personnel de l'ICANN.

JIMMY SCHULZ : Je suis allemand et je représente LOAD, l'ALS allemand donc, et je suis également membre de l'ALAC.

ARIEL LIANG : Ariel Liang, je suis personnel ICANN.

HEIDI ULLRICH : Personnel ICANN.

SILVIA VIVANCO : Personnel ICANN.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Président EURALO mais j'ai une procuration également pour ISOC France au nom de Matthieu Camus. Matthieu est d'ailleurs peut-être présent en ligne mais il ne pourra pas participer à toute la réunion. Donc s'il y a un vote j'aurai donc sa procuration.

WOLF LUDWIG : Wolf Ludwig, Secrétaire EURALO et je représente une association.

RINALIA ABDUL RAHIM : Rinalia Abdul Rahim, je suis membre du Conseil d'administration, sélectionnée par At-Large.

ALAN GREENBERG : Alan Greenberg, président de l'At-Large.

CHRISTOPHER WILKINSON : Bonjour à tous, Christopher Wilkinson, ISOC en Belgique.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Bonjour à tous, Jean-Jacques Subrenat, de France. Je suis membre de l'ALAC et, maintenant, je suis président des utilisateurs de l'Internet d'EURALO sous l'initiative de Roberto Gaetano.

MIKHAIL MEDRISH : Bonjour, Mikhail Medrish, Fondation pour le soutien de l'Internet, Russie.

OKSANA PRYKHODKO : Bonjour à tous, Oksana, d'Ukraine, plateforme média européenne et je représente mon ALS.

EUGENE PRYKHODKO : Bonjour à tous, Eugene Prykhodko, également membre individuel, Ukraine.

ROBERTO GAETANO : Roberto Gaetano, membre d'une association des utilisateurs individuels.

ERICH SCHWEIGHOFER : Bonjour, je suis professeur à l'Université et je représente une association. Je m'appelle Erich.

SIRANUSH VARDANYAN : Bonjour Siranush Vardanyan, je suis membre individuel d'EURALO et je suis observatrice d'APRALO.

ANNE-MARIE JOLY : Je représente E-Seniors.

SEBASTIEN BACHOLLET : Sébastien Bachollet, membre ALAC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci à tous. Y-a-t-il des personnes en ligne que nous n'avons pas présenté ? Si je regarde la liste, je vois que Matthieu Camus est avec nous mais je ne vois personne d'autre. Il est possible qu'il y ait des gens qui soient présents par téléphone ? Non ? Non.

Alors, Gisella ? Est-ce que vous avez pu noter les noms de toutes les personnes présentes ? Combien de personnes avons-nous ? Donc là, on fait le calcul.

GISELLA GRUBER : Nous avons 11 personnes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Gisella. Est-ce que cela inclut les procurations ?

GISELLA GRUBER : C'est 12, parce qu'Erich a une procuration pour Vincent. Wolf et vous êtes d'accord ?

WOLF LUDWIG : Moi j'en ai 14.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Moi aussi, 14 à la table.

WOLF LUDWIG : Donc, il y a déjà 2 procurations pour Erich, il en a 2. Et une procuration de Comuting Society. Y-a-t-il d'autres personnes qui ont des procurations en plus de leur propre droit de vote ? Donc là nous avons ISOC France pour Matthieu. Donc Anne-Marie pour E-Seniors et 2 d'Erich. Nous avons Oksana, nous avons Mikhail, Jean-Jacques, Christopher Wilkinson.

WOLF LUDWIG : Pardon, c'est Jean-Jacques Subrenat, je me suis trompé. Alors Christophe, moi, vous, Jimmy, Sandra, Yrjö, Mirjana, Bastian. Alors, il est représenté par Sandra. Selon mon calcul, j'en ai 14 moi.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Est-ce que c'est bien ça Gisella ?

GISELLA GRUBER : Oui c'est ça.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bravo. Nous sommes arrivés à compter jusqu'à 14 aujourd'hui. C'est un excellent début. Premier cours de calcul, j'espère que ça va s'améliorer. Donc, nous pouvons commencer notre Assemblée générale, nous avons le Corum.

Je vois que nous avons peu de personnes qui sont nouvelles dans la salle. Donc nous avons noté les personnes qui sont en ligne, je ne sais pas si la technique nous permet de vous laisser prendre la parole, je ne sais pas. En tout cas, nous allons aller de l'avant. Si vous voulez intervenir, levez la main en ligne. Alors, les personnes dans la salle peuvent lever leur carton. Si vous levez votre carton comme ceci, je vous reconnâitrai, je ferai la liste dans l'ordinateur. Si je vous rate, si je ne fais pas attention, n'hésitez pas à faire de grands signaux, comme ça par exemple, et je pense que je vous verrai. Vous pouvez également lever la main dans l'Adobe Connect sur l'ordinateur.

Alors, autre chose qu'il faut faire, c'est éteindre votre haut-parleur sur votre ordinateur. Oui, je sais, vous êtes loin, mais ça va fonctionner.

La troisième chose à faire, c'est de ne pas faire ce que je fais, c'est à dire de parler trop vite car nous avons des services d'interprétation et nous avons des personnes derrière moi dans les cabines et qui sont en train de suer parce que je vais très, très vite, n'est-ce pas ? Donc il faut faire des pauses, parler lentement. Autre chose, il faut absolument vous présenter quand vous prenez la parole. C'est pour la transcription, mais c'est également pour les interprètes dans les canaux. On écoute l'interprétation mais en fait c'est comme si vous aviez quelqu'un qui est schizophrène et qui en fait n'est pas d'accord avec ce qu'il vient de dire. Vous riez mais c'est exactement ça. J'ai déjà écouté des chaînes interprètes et c'est vraiment très étrange.

Donc voilà pour la règle du jeu. Maintenant nous allons aller de l'avant et commencer à suivre l'ordre du jour. Alors, Jean-Jacques, je ne sais pas s'il est là. Jean-Jacques Sahel devait être présent et commencer mais puisqu'il n'est pas là, nous allons commencer avec notre première invité, Rinalia Abdul Rahim, notre membre du Conseil sélectionnée par l'ALAC.

Nous sommes très heureux d'avoir Rinalia avec nous. Faut-il que je la présente ? Je ne sais pas. Peut-être que vous pouvez vous

présenter un petit peu vous-même. Expliquez-nous comment vous en êtes arrivé là, quels sont vos centres d'intérêts au sein de l'At-Large. En fait, je vais vous passer le micro tout simplement.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci beaucoup Olivier. Bonjour à tous. C'est un réel plaisir d'être ici en Finlande. Yrjö, vous savez, le soleil, c'est vraiment difficile hein, j'ai des problèmes pour dormir et du coup je ne sais plus ce que je fais, c'est vraiment difficile.

Mais, pour ce qui est des présentations, je dois vous dire que je suis de Malaisie, donc de la région Asie Pacifique. Donc, comment je suis arrivée à l'ICANN ? Et bien c'est par le biais du Comité de nomination qui m'a demandé de me porter candidate comme leader au sein de l'ICANN et je leur ai dit, écoutez, j'ai observé l'ICANN d'assez loin, je ne connais pas bien. Mais mon domaine c'était les TIC et le développement. Et donc le président du NomCom a dit que l'ICANN bénéficierait de ma participation mais je ne connaissais pas bien la structure de l'ICANN. Donc, je lui ai demandé quel est le domaine dans l'ICANN qui me conviendrait le plus et il m'a dit, soit l'ALAC, soit le Conseil. Il m'a demandé de choisir et j'ai choisi l'ALAC.

Et la raison pour laquelle j'ai choisi l'ALAC, c'était parce qu'en fait, par le passé, je m'étais occupée d'une organisation

multipartite qui s'occupait des TIC et du développement et donc j'avais une certaine compréhension du développement et des TIC. Et ce que cela m'a appris, c'est qu'on n'arrive jamais par le haut. Il faut toujours arriver par le bas dans une organisation, par ce qu'il faut vraiment comprendre l'organisation de l'intérieur avant d'en arriver à un point où on est en mesure de prendre des décisions pour l'organisation.

Donc j'ai passé deux ans en tant que membre de l'ALAC et j'ai énormément appris et apprécié. Je me souviens que lorsque je suis arrivée à l'ALAC, je n'ai rien dit pendant trois mois parce que l'environnement était un petit peu difficile, je ne comprenais pas les questions, je ne comprenais pas le contexte et donc, j'avais besoin d'apprendre. Je pensais que le système en place allait m'aider à mieux comprendre les choses mais il n'y avait pas de renforcement des capacités à l'époque, pas de programme, et donc je me suis dit, bon, d'accord, je vais me focaliser pour faire mon propre apprentissage. Et, au bout de six mois, j'ai commencé à mieux intervenir. Je me rappelle que la première chose que j'ai faite c'est de m'exprimer sur la question des IDN et donc, mon conseil pour ceux qui arrivent, c'est de leur dire que, effectivement, c'est complexe, et il faut travailler, faire des efforts pour saisir le système.

Est-ce que cela suffit comme présentation Olivier ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci beaucoup Rinalia. Je crois que c'est très bien comme présentation. C'est intéressant de voir comment vous avez démarré et je crois qu'on a tous démarré un petit peu de la même manière. Au début, on est un petit peu confus, on est un petit peu perdu avec tous les acronymes etc et, petit à petit, on commence à comprendre. Et j'espère que ce que vous avez expliqué va générer des vocations.

RINALIA ABDUL RAHIM : Alors, je vais ajouter quelque chose. Je vais me retrouver dans votre région, je vais déménager en Allemagne. Oui, Wolf, c'est vrai, mon mari est allemand et ses parents ont besoin de nous donc nous allons déménager en Allemagne. Donc je vais pouvoir mieux comprendre ce que vous faites j'espère et participer à davantage d'événements.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. C'est très bien. Étant donné que nous avons une heure pour cette séance, restez avec nous, nous pourrons vous poser des questions après.

Mais donc après vous, nous avons le président de l'ALAC qui va intervenir. Ah, pardon, Wolf. Allez-y.

WOLF LUDWIG : Alors, un petit commentaire si vous le permettez par rapport à ce que disais Rinalia. Ce qu'elle a dit est très important parce que cela reflète l'expérience des nouvelles générations de membres ALAC. À la base, ce qu'elle a dit, c'est en fait la base du lancement du projet ICANN Academy qui a été lancé par Sandra et qui est devenu un programme de leadership et, en fait, c'est exactement ce qu'il s'est passé. Donc, les nouveaux qui sont choisis par le NomCom, qui sont sélectionnés par la communauté, nous les mettons en lien avec les anciens de manière à ce qu'il y ait un mentorat qui soit mis en place. Cela a toujours lieu au début de la réunion de l'automne, et d'ailleurs je crois que nous allons le faire cette année. Lors de la réunion A, d'accord.

HEIDI ULLRICH : Le programme de Leadership, c'est son nom, aura lieu lors de la réunion A, à Copenhague. Par contre, à la réunion C, il y a un cours très intéressant qui vient d'être élaboré et on en reparlera tout à l'heure je pense.

WOLF LUDWIG : Donc, effectivement, ce type de programme de renforcement des capacités qu'a mentionné Rinalia, c'est quelque chose dont

nous avons toujours besoin. Mais donc, entre-temps, il existe quelque chose et c'est quelque chose que nous n'avions pas il y a 4 ou 5 ans, c'est nouveau.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Wolf pour cette clarification. Nous passons maintenant la parole à Alan Greenberg, président de l'At-Large. Bienvenu Alan.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Alors, je ne vais pas vous donner tout un historique. Je pourrais y passer des heures et des heures et je pense que vous avez autre chose à faire. Je travaille avec l'At-Large depuis 10 ans, enfin cela fera 10 ans à la fin de l'année. Donc j'ai passé énormément de temps à l'ALAC ou alors en tant que liaison à la GNSO, donc j'ai beaucoup investi. C'est la deuxième année que je suis président à l'ALAC.

Alors, un petit commentaire par rapport à ce qui est en cours au sein de l'ICANN et au sein d'EURALO. Premièrement, la nouvelle rédaction des règles, des statuts. Nous avons fait cet exercice il y a un certain nombre d'années au sein de l'ALAC. Nous avons un certain nombre de règles qui ne nous ont pas été données, j'ai en fait participé à la rédaction de ces règles, mais elles n'étaient plus adaptées. Et donc le processus a été extrêmement

laborieux. Nous avons réussi à prouver un certain nombre de règles de manière unanime mais cela a été suite au travail acharné de beaucoup de personnes qui ont énormément travaillées, y compris des personnes qui sont présentes à cette table aujourd'hui. Et donc, ce travail est difficile et presque douloureux je dirais, mais je pense que le soulagement une fois que c'est fait est énorme, en dépit des difficultés que l'on rencontre.

Alors, avec la réécriture des règles, il y a le concept des ALS. Qui sont-elles et que doivent-elles faire ? Et ceci s'applique à toutes les régions. Il y a une activité au sein de l'At-Large, une petite équipe de travail qui essaye de définir ceci et j'encourage toutes les personnes qui s'intéressent à cela à participer. Nous sommes toujours prêts à accueillir les nouveaux.

Et, enfin, il y a toujours beaucoup de choses qui sont en train de se faire au sein de l'EURALO. Bien que l'EURALO doit être un groupe qui doit bien fonctionner, qui fonctionne de son plein droit, nous ne sommes pas là simplement pour être EURALO, tout comme l'ALAC n'est pas là simplement pour être l'ALAC. Mais l'idée, c'est vraiment de participer dans le reste de l'ICANN, de s'assurer que ce que fait l'ICANN correspond à nos besoins, correspond aux besoins des utilisateurs que nous représentons. Et, en particulier donc, la responsabilité, le CCWG, la piste de travail n°2, tous ces sujets qui, pour certains, vous intéressent

beaucoup. Il y a la question des droits de l'Homme bien sûr qui nous intéresse particulièrement au sein de l'EURALO. Mais ce n'est pas le seul sujet qui nous intéresse. Donc je vous suggère de bien considérer ces différents thèmes et j'espère que vous allez y travailler. Peut-être simplement que vous souhaitez mieux connaître ce qui se fait et vous engager à participer davantage par la suite.

Et donc, enfin, dans le domaine des gTLDs -

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Excusez-moi Alan, je vous interromps. Pas d'acronyme s'il vous plaît.

ALAN GREENBERG : Le problème c'est qu'il faut que je me souvienne de quoi il s'agit, ce qu'ils signifient ces acronymes.

Donc, gTLDs, domaine de premier niveau générique. C'était avant le .com, le .net, le .org et quelques autres en plus. Maintenant il y en a un nombre infini. Et donc, il y a un processus qui est en place au sein de la GNSO, donc l'organisation de soutien aux noms de domaines génériques, qui considère ce que nous allons faire à l'avenir. Et donc, à la base, dans beaucoup de cercles, on s'imagine qu'il y aura une autre série, ou d'autres séries, peut-être d'autres méthodes de distribution. Et nous

sommes en train de voir quels ont été les réussites et les échecs de la série passée et nous essayons de voir si nous relançons le processus, ce que nous faisons, comment nous le faisons et aussi peut-être pourquoi nous le faisons. Alors, si ceci vous intéresse, c'est un projet qui va être à long terme, donc n'hésitez pas à vous investir.

Et enfin, le WHOIS. Alors ça, ce n'est pas un acronyme hein ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Ça a été créé avant l'ICANN donc à l'époque on n'utilisait pas d'acronyme.

ALAN GREENBERG : Très bien, vous avez raison. Donc, le WHOIS dont on parle c'est en fait le concept de la base de données. Je dis concept parce qu'en fait il y a plusieurs bases de données, plusieurs listes de qui détient tel ou tel gTLD. Donc, à qui est attribué, en fait ce n'est pas une question de détention, c'est une question d'attribution. Donc, comme nous le savons, il y a les questions de protection de la vie privée ainsi que d'autres implications et donc nous essayons de considérer les choses par la base, de manière ascendante. Et donc que devons-nous faire à l'avenir dans ce domaine ? Bien sûr qu'il y a des opinions très divergentes et donc, encore une fois, le processus ne va pas être

court, ni rapide. Par contre, s'il vous intéresse ce processus, n'hésitez pas à vous impliquer dans ce domaine.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan. Je crois que le processus de remplacement du WHOIS, c'est le RDS. Alors, est-ce que c'est le Service d'enregistrement ?

ARIEL LIANG : À chaque fois que c'est mentionné dans une réunion, personne ne se souvient de ce que cela veut dire mais je crois que c'est ça. Donc, Registration Directory Service. Enfin, de toute façon, ces acronymes, on peut leur donner plusieurs significations n'est-ce pas ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. De toute évidence, cette question est étroitement liée à la question de la vie privée et ceci est très important pour l'Europe comme nous le savons tous et c'est quelque chose qui a été mentionné dans le domaine des politiques, donc la question de l'envoi des enregistrements.

ALAN GREENBERG : Donc, l'idée c'est que les bureaux d'enregistrement conservent les données pendant un certain temps. Et en fait, au bout d'un

certain temps, il est illégal de les conserver dans certaines régions. Aux Etats-Unis, c'est un peu différent, nous n'avons pas de délais. Nous avons des lois sur le droit privé, mais ce ne sont pas les mêmes. Et puis, il y a également les questions d'application de la loi, de protection des consommateurs. Les consommateurs, en fait, ont plusieurs aspects de leur vie, il y a plusieurs volets de leur vie privée. Et ils ne veulent pas que leur vie privée soit révélée mais ils ne veulent pas non plus être attaqués par des truands. En tout cas, merci de m'avoir donné l'opportunité d'en parler un petit peu.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alan. Si ces sujets vous intéressent, n'hésitez pas à en parler au personnel de l'ICANN et de l'At-Large en particulier, de manière à ce que vous puissiez être investis.

WOLF LUDWIG : Alors, un petit point supplémentaire par rapport à ce que vient de dire Alan. En ce qui concerne EURALO et ALAC, je crois que nous nous rendons tous compte qu'après la mise en place de la liaison au GAC, il y a eu un moment historique où il y a une relation officielle qui a été mise en place donc avec cette liaison du GAC. Et donc, dans le cadre de cette réunion, les liaisons sélectionnées font partie de nos membres appréciés, nos

anciens membres et donc, je souhaite encore une fois féliciter l'Europe.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Wolf. Y-a-t-il des questions pour nos invités à la table ? Alors, je vois qu'Alan doit partir donc, avez-vous des questions pour lui avant qu'il s'échappe ?

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas quelle sera la liste de mes réussites lorsque je partirai, lorsque je quitterai mon poste de président mais ce qui est très certain, c'est que j'aimerais avoir cette liaison. C'est très important pour moi cette question de la liaison au GAC et c'est quelque chose que j'aimerais continuer. Je suis très heureux que cela a été fait et je suis très heureux du choix qui a été fait.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Nous avons une question. Nous allons vous demander de vous présenter.

SONITIPU: Je viens du Nigéria. Ma question est pour Alan. Je ne comprends pas bien de quoi il s'agit lorsqu'on parle de protection des droits privés et de protection des consommateurs. En termes de règles ou de lois de protection de la vie privée, comment est-ce qu'on

définit ceci ? Parce que ces informations sont communiquées donc on ne peut pas les protéger, on ne peut pas les rendre privées.

ALAN GREENBERG : Alors, je ne suis pas expert dans ce domaine. Je ne vais pas vous mentir. Mais la réponse est oui. On est obligé de fournir ces informations à un bureau d'enregistrement pour enregistrer un nom de domaine. Mais la question est de savoir à qui est-ce que ces informations sont révélées et pour quoi. Est-ce qu'elles sont révélées uniquement au registre, à l'opérateur de registre ou pas du tout ? Est-ce qu'elles sont révélées à l'ICANN, à toutes les personnes présentes qui en ont besoin ou qui le demandent ? Et c'est ça les questions. C'est à ces questions que nous essayons de répondre.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Nous avons des groupes de travail qui se focalisent sur cette question. Je sais que vous êtes impliqué dans l'At-Large et donc vous êtes tout à fait le bienvenu dans ces groupes de travail. Nous allons donc en parler davantage si vous le souhaitez.

Christopher Wilkinson.

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, pour dire un mot supplémentaire après l'intervention d'Alan et rajouter un point supplémentaire, vous savez que les lois qui protègent la vie privée en Europe font que les données qui sont collectées doivent être utilisées uniquement pour un objectif précis, pour l'objectif pour lequel on les a remises. Donc le système de l'ICANN confronte ce principe et il y a un problème avec ce principe au niveau de l'ICANN parce qu'il y a des règles pour les bureaux d'enregistrement, pour les opérateurs de registre, et ces éléments sont extrêmement disponibles, pas dans le gTLD mais pour tous les titulaires et pour tous les opérateurs de registres.

Donc, on a eu beaucoup de problèmes au niveau du respect de la vie privée, on en a beaucoup débattu à l'ICANN et, comme cela a été mentionné, nous avons un groupe de travail qui étudie la question de très près avec les bureaux d'enregistrement, avec des dispenses éventuelles pour le WHOIS. Ça dépend des pays et ça dépend des juridictions des pays. Ce sont des problèmes administratifs et bureaucratiques très importants parce qu'il y a ces principes de l'ICANN qui sont que chaque bureau d'enregistrement doit avoir un dossier séparé de demande de dispense. Vous avez des listes de diffusion qui existent, vous avez des bureaux d'enregistrement qui reçoivent certaines dispenses ou dérogations.

Et cela dépend aussi du travail qui est fait pour la société civile. Il y a donc un débat à ce niveau-là. Et dans le contexte européen, tous les bureaux d'enregistrement qui doivent respecter les lois européennes doivent respecter ce qu'on appelle à Bruxelles une exemption de groupe. Donc, une dispense pour tous les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement pour qu'ils puissent de cette manière respecter les lois européennes. Mais la question est importante parce que ce n'est pas non plus tous les États membres de l'Union Européenne qui ont les mêmes lois.

Donc, le personnel de l'ICANN a parfois eu des problèmes pour régler ces problèmes de respect de la vie privée, de question de protection de la vie privée. Ils font preuve de bonne volonté, je comprends leur travail, mais il y a des groupes de pression, des lobbys qui s'attaquent au respect de la vie privée tel qu'on le voit en Europe. Et, notamment pour les droits et les marques d'entreprise, il y a beaucoup de personnes qui n'apprécient pas ce respect de la vie privée tel que nous l'avons en Europe. Cela ne satisfait pas tout le monde. Donc, l'ICANN est un petit peu au milieu de cela et on offre des services à des propriétaires de marques déposées, des problèmes juridiques qui se posent à ce niveau. Et, est-ce qu'il doit y avoir des restrictions au niveau mondial ou au niveau des différentes parties du monde ? Telle est la question.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Il y a un micro d'ouvert, merci de l'éteindre. Alan doit nous quitter, il a une autre réunion mais l'ALAC va justement se pencher encore plus sur cette question et je crois que vous avez fait une excellente explication. Je vois que vous allez pouvoir faire partie de ce groupe de travail et beaucoup nous aider. Et, en effet, vous avez déjà travaillé dans de nombreux groupes et je sais que dans de nombreuses régions du monde, que ce soit en Europe, que ce soit dans les pays scandinaves, que ce soit dans d'autres régions du monde, les questions de respect de la vie privée se posent de manière aigue. Donc voilà.

Nous allons passer maintenant au point suivant je crois. Nous avons une personne qui va nous rejoindre un petit peu plus tard. Mais des questions pour Rinalia ? Est-ce que vous avez des questions à poser à Rinalia ?

Vous êtes un groupe très silencieux. Jean-Jacques Subrenat, vous avez la parole.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Eh bien, je n'ai pas encore pris mon premier café. Ce ne sera pas une question mais j'admire beaucoup ce que Rinalia a effectué. Je crois la communauté At-Large a fait un choix fantastique en la

personne de Rinalia et j'étais membre du Conseil d'administration lorsque la révision de l'ALAC a été effectuée. On a proposé deux postes au Conseil d'administration de la part d'At-Large et j'apprécie beaucoup tout ce que fait Rinalia pour représenter l'ALAC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Rinalia ?

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci beaucoup Jean-Jacques. C'est très aimable de votre part, je vous remercie. Mais, une question que j'aimerais poser. Olivier m'en a parlé un petit peu, c'est une question difficile. C'est important pour les ALS, c'est important pour l'ICANN. Comment l'ICANN et le Board peuvent faire en sorte de prendre en compte les points de vue des ALS ?

Dans la communauté At-Large, AFRALO a fait beaucoup pour le processus de transition des fonctions IANA et a fait des déclarations. Les déclarations de l'AFRALO ont été importantes, ont fait la différence dans les délibérations du Conseil d'administration. Moi, je connais bien l'AFRALO, ils ont beaucoup discuté et ces déclarations ont été très utiles. En fait, ils ont eu voix au chapitre, ils ont apporté vraiment un élément important pour régler ces problèmes de transition. Donc c'est

très important que vous vous exprimiez, par exemple qu'il y ait une déclaration d'EURALO sur des points importants qui concernent l'ICANN en ce moment. Et, si vous faites cela, je peux défendre certains de vos points de vue au niveau du Conseil d'administration.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc, en effet, AFRALO et African ; ils se rencontrent d'ailleurs demain à 13h30 ; c'est très intéressant de voir comment ils travaillent avec ces déclarations qu'ils effectuent à la fin de leur réunion. Donc je ne veux pas être trop bavard.

CHRISTOPHER WILKINSON : Dimanche, au CCWG, groupe de travail cross communautaire pour la transition, la responsabilité de l'ICANN, nous avons eu un débat très animé sur la diversité. Et, je ne veux pas vous donner tous les détails, vous devez être au courant. Ma question pour Rinalia est la suivante : au niveau structurel, au niveau du Conseil d'administration et des organisations de soutien, comment vous pouvez nous conseiller d'avancer pour améliorer rapidement la diversité du leadership de l'ICANN à tous les niveaux ?

RINALIA ABDUL RAHIM : Et bien Christopher, ce n'est pas une réponse facile parce que c'est déjà encré dans la manière dont nous travaillons avec des impératifs géographiques, avec un équilibre entre une parité entre les sexes et une diversité d'expertise, de couleur de peau, de connaissances, d'expériences. Ce n'est pas facile d'améliorer la diversité mais ces quelque chose qui évidemment m'intéresse beaucoup et m'interpelle et je vais continuer à travailler au Conseil d'administration pour que l'on fasse en sorte d'améliorer cette diversité avec des groupes de travail et je serai très heureuse de travailler avec vous en ce sens.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Rinalia. On a du temps pour une seule question. Je crois qu'il n'y a pas de question autour de la table, il n'y a pas de question qui provienne de l'Internet. Je redonne la parole à Wolf.

WOLF LUDWIG : Eh bien, est-ce que nous devons adopter notre ordre du jour avant de passer à notre petite pause ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : J'aimerais remercier Rinalia de sa présence, d'être venue nous parler ce matin.

RINALIA ABDUL RAHIM : J'ai été très heureuse d'être ici ce matin.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Heidi veut prendre la parole je crois. Non ? Je ne sais pas si c'est un autre point qu'elle veut soulever.

Nous avons parlé ce matin de l'intérêt public, Wolf Ludwig a lancé un groupe de travail sur l'intérêt public. Il y a également un débat qui se joue à l'ICANN sur l'intérêt public, on en a parlé hier dans de nombreuses séances qui se sont tenues. Je crois que c'est un thème qui est cher à vos cœurs et qui vous interpelle beaucoup donc n'hésitez pas à faire partie de ces groupes de travail.

Nous avons un dernier point avant de prendre une courte pause. L'adoption de l'ordre du jour en tant que tel. Nous avons changé un petit peu l'ordre du jour. Donc, vous l'avez sur l'écran, vous l'avez également sur version papier que nous avons fourni, vous l'avez en ligne. Il y a un lien également qui vous l'enverra à l'agenda de l'Assemblée générale. Nous allons donc fermer cette séance et ensuite adopter le compte rendu de notre dernière réunion, le procès-verbal. Et nous allons parler des statuts de notre association, différents points rapidement seront couverts

sur le Corum, sur le lancement de la structure qui va permettre de travailler plus étroitement avec l'ALAC, EURALO ALAC.

Nous aurons également le programme pilote CROPP, concept pour l'année fiscale 2016-2017. Et ensuite, nous aurons les stratégies EURALO avec Jean-Jacques Sahel qui nous parlera, ainsi que Michael Yakushev qui nous parlera de sensibilisation. Michael, vous pouvez vous joindre à la table, nous avons de la place. Je vous encourage à venir nous rejoindre autour de cette table. Voilà ce que nous aurons comme ordre du jour. Divers points que nous soulèverons avant de conclure pour l'Assemblée générale.

Jean-Jacques Subrenat vous avez la parole.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci beaucoup. J'aimerais pouvoir dire quelques mots ou un mot sur la réunion EURALO, ces associations individuelles, qui va se tenir pas ici mais dans une autre salle. J'aimerais vous dire quelques mots à ce sujet.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Jean-Jacques. Oui, Heidi ?

HEIDI ULLRICH : J'aimerais faire deux points, soulever deux points. Donc prendre une mesure, une action à la suite de ce que Rinalia nous a indiqué, pouvoir l'inviter à participer.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Et bien essayons, essayons. Heidi l'a suggéré. Excellent. Nous sommes tous d'accord, pas d'objection. Rinalia se joindra à nos appels téléphoniques, à nos conférences. Cela vous convient ? Oui. Je sais que nous avons avant quelqu'un d'EURALO qui était également membre du Conseil d'administration et qui se joignait à nos conférences téléphoniques.

HEIDI ULLRICH : Vous avez un classeur de couleur bleue avec la nouvelle brochure EURALO. Nous avons des exemplaires de la brochure EURALO. Il y a beaucoup d'activités de sensibilisation donc prenez quelques-unes de ces brochures avec vous pour les réunions qui vont se tenir, pour mieux faire connaître l'EURALO. Donc ce sera une activité de promotion.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Les brochures, est-ce qu'elles ont une valeur ?

HEIDI ULLRICH : On en a 1 500.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Nous en avons 1 500 d'imprimées. Alors prenez plus d'une brochure, distribuez-les autour de vous. Et nous avons des insignes, des petits pins EURALO également que nous avons fait faire il y a de cela quelques temps, ils étaient dans mon armoire. Et, ça date des années 2000, ce n'est pas si vieux que cela. Ce sont maintenant des objets de collection sur eBay qui ont une certaine valeur.

WOLF LUDWIG : Gardez-les encore un siècle et là, la valeur explosera. Donc avant que nous observions notre courte pause, je me rends compte que j'ai une procuration de Carolin Silbernagl, donc nous avons une procuration supplémentaire. On en est à 15.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Wolf. Nous devons approuver donc le procès-verbal et le compte-rendu de notre dernière réunion que nous allons mettre à l'écran. Nous allons cliquer là-dessus. C'était ICANN 54, Dublin, Assemblée générale EURALO 2015. On est en Finlande, on essaye de ne pas couper plus d'arbres et de ne pas tout imprimer et on recycle beaucoup, vous le savez, dans mon hôtel je l'ai vu, ils sont très avancés à ce niveau en Finlande.

Donc, ce n'est pas fini. Vous vous attendiez à cela mais le 21 octobre 2015 nous avons eu notre dernière Assemblée générale à Dublin et, entre deux pubs, nous avons fait une réunion EURALO, nous l'avons tenue en matinée. C'était l'après-midi ? Je ne m'en rappelle plus, vous voyez, j'avais mal à la tête.

Donc, je rappelle au personnel que nous devons regarder rapidement ce procès-verbal, nous avons la transcription totale. Cela commence par un intervenant inconnu mais ensuite nous avons Wolf Ludwig. C'est pour cela vous voyez qu'il faut toujours donner votre nom sinon on ne peut pas vous identifier. Seulement une voix d'homme, voix de femme.

Donc, vous voyez que Wolf Ludwig nous souhaitait la bienvenue à cette époque à Dublin. Nous avons une longue transcription de toute la réunion qui est donc disponible. Un enregistrement également. Est-ce qu'il y a des objections par rapport à cette transcription, à cet enregistrement ?

Personne ne soulève d'objection, je vois que vous avez envie d'aller prendre un café. On a déjà bien avancé, je vous remercie. Nous allons prendre une pause de 15 minutes - 15 minutes. On se retrouve à 9h15. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]